

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
30 octobre 2025

Société de la médecine rurale du Canada – Énoncé de position sur la loi 2 du Québec

La Société de la médecine rurale du Canada (SMRC) prend acte du dépôt la loi 2 du Québec visant principalement à établir une responsabilité collective en matière d'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de leur prestation. Nous reconnaissons l'intention du gouvernement du Québec d'améliorer l'accès aux soins médicaux et de renforcer la continuité des services offerts aux patientes et patients de l'ensemble de la province.

Toutefois, la SMRC est profondément préoccupée par les répercussions potentielles du la loi 2 sur les milieux de pratique médicale, en particulier dans les communautés rurales, éloignées et autochtones. Les médecins exerçant en milieu rural doivent déjà composer avec des défis considérables : lourdes charges de garde, soutien limité par les médecins suppléants, longues distances de déplacement et difficultés constantes à recruter et à retenir des collègues. La structure et les obligations introduites par le projet de loi 2 risquent d'accentuer ces pressions, d'éroder le moral des médecins et de compromettre la viabilité même de la prestation des soins de santé en milieu rural.

L'accent mis par la loi 2 sur la responsabilité collective, la rémunération liée à la performance et les sanctions potentielles en cas de non-conformité pourrait avoir des conséquences majeures. Plutôt que de soutenir les soins de santé ruraux, ces mesures risquent d'alourdir le fardeau des médecins déjà à pleine capacité, entraînant des départs précoces à la retraite, une migration accrue des médecins hors des milieux ruraux, des difficultés de recrutement pour combler les postes vacants et, par conséquent, de nouveaux obstacles à l'accès et à la continuité des soins pour la population. Ce loi menace non seulement de déstabiliser la main-d'œuvre actuelle, mais aussi de décourager les futurs médecins de choisir la pratique en milieu rural, aggravant ainsi les pénuries déjà existantes.

La SMRC appuie pleinement les objectifs d'amélioration de l'accès et de la continuité des soins. Toutefois, nous croyons que, dans sa forme actuelle, la loi 2 aura des effets extrêmement préjudiciables sur les soins de santé en milieu rural et éloigné au Québec. Nous réitérons notre volonté de collaborer avec le gouvernement du Québec, les organisations médicales et les partenaires du réseau de la santé afin d'atteindre ces objectifs communs. Forts de notre perspective nationale et de notre expérience dans divers contextes ruraux, nous serions heureux de partager notre expertise sur les stratégies qui se sont révélées efficaces

ailleurs et de contribuer, dans la mesure du possible, à l'élaboration de politiques de santé favorisant l'accès et l'amélioration des résultats pour les patientes et patients ruraux, tout en soutenant les médecins qui les desservent.

À propos de la Société de la médecine rurale du Canada (SMRC)

La SMRC est la voix nationale des médecins ruraux. Elle œuvre à l'amélioration de la santé des Canadiens en milieu rural par la défense des droits, l'éducation et la recherche. Représentant plus de 3 000 membres, la SMRC favorise un accès équitable à des soins de santé de haute qualité et soutient le recrutement, la rétention et le perfectionnement professionnel des médecins généralistes ruraux partout au Canada.

Personne-ressource pour les médias :

Société de la médecine rurale du Canada

Courriel : info@srpc.ca | Siteweb : www.srpc.ca